

APPRENTISSAGE ET HANDICAP

- 2022-2023 : 6 apprenti·e·s en situation de handicap ont été accompagné·e·s au CFA académique
- +10 000 apprentis en situation de handicap ont signé un contrat d'apprentissage en 2022 en France

AIDE SPÉCIFIQUE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

- Le montant maximum de l'aide est de 4000€, pour toutes les entreprises.
- Elle est proratisée en fonction de la durée du contrat de travail et à compter du 6ème mois.
- La demande est à faire auprès de la délégation régionale de l'Agefiph*. Information sur www.agefiph.fr
- Le détail des modalités d'attribution de ces aides peut être consulté sur le site de France Compétences

*Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

Le CFA académique en quelques chiffres



+130

Diplômes
proposés



80%

Taux de
satisfaction
des apprentis



90.42%

Taux de
réussite aux
examens



+1400

apprenti·e·s

Contactez-nous

Votre contact :

Agnès Ragot : Référente handicap
Sandra Monnet : Coordinatrice pédagogique
Mickaël Langlet
Réfèrent mobilité internationale
CFA académique de Franche-Comté
Pôle apprentissage du GIP FTLV de l'académie de Besançon
11 bis rue Nicolas Bruand
25000 Besançon

✉ cfa.academique@ac-besancon.fr

☎ 03 81 48 12 30

www.cfa-academie-fcomte.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Validation des acquis de l'expérience
Actions de formation par apprentissage

Service communication GIP FTLV de l'académie de Besançon - 11 bis rue Nicolas Bruand 25000 Besançon
SIRET GIP FTLV : 182 500 231 00036 - SIRET CFA académique de Franche-Comté : 182 500 231 00044 - Ne pas jeter sur la voie publique - Janvier 2024 - Crédits photos adobestock

SITUATION DE HANDICAP ET APPRENTISSAGE

Adaptabilité à vos
besoins spécifiques !

**CFA ACADÉMIQUE
DE FRANCHE-COMTÉ**

GIP FTLV

Une formation
Un métier
Un salaire

LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage pour les personnes en situations de handicap (titulaire d'une RQTH) est un contrat de travail - sans aucune limite d'âge - qui lie :

- L'employeur,
- L'apprenti·e
- Le centre de formation

Qui ?

Personnes ayant obtenu par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

LA RÉMUNÉRATION

- Des aides financières peuvent être proposées pour les personnes titulaires d'une RQTH
- Au 1er janvier 2024 le SMIC :
 - > horaire est de 11.65 €
 - > mensuel brut est de 1 766.92€ pour 151.67h.
- Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.
- Contacter le coordonnateur pédagogique pour des simulations de coût pour les employeurs.

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	477.07 € 27 % du SMIC	759.78 € 43 % du SMIC	936.47 € 53 % du SMIC	1 766.92€ 100 % du SMIC
2 ^{ème} année	689.10 € 39 % du SMIC	901.13 € 51 % du SMIC	1 077.82€ 61 % du SMIC	
3 ^{ème} année	971.81 € 55 % du SMIC	1 183.84 € 67 % du SMIC	1 378.20 € 78 % du SMIC	

Montant mensuel en brut - 35h par semaine



L'APPRENTI·E

Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle
- Associer théorie et pratique
- Préparer un diplôme ou un titre professionnel
- Bénéficier de l'accompagnement d'un·e maître d'apprentissage
- Être rémunéré·e
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières
- Cotiser pour sa retraite

Engagement

- Effectuer les missions confiées par l'employeur en relation avec le métier appris
- Suivre la formation dispensée par le CFA à l'UFA
- Se présenter aux épreuves de l'examen

Pour en savoir plus : www.cfa-academique-fcomte.fr
Rubrique «Futurs apprentis»

LES SPÉCIFICITÉS

Les spécificités

- Aménagement du poste de travail
- Activités pédagogiques complémentaires (cours de soutien)
- Personnalisation du parcours de formation
- Adaptation des conditions de passage aux épreuves d'examen
- Soutien dans les démarches administratives
- Aides financières spécifiques pour l'apprenti·e et l'employeur

RÉFÉRENT HANDICAP

Une accompagnatrice à votre disposition

Une référente handicap formée est présente au sein du CFA pour répondre à toutes vos questions :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
au 03 81 48 12 30
cfa.academique@ac-besancon.fr

ESPACE DE RECRUTEMENT

Ouverture de l'espace en ligne dès mars 2024



APPRENTI·E
Trouvez votre entreprise

Consulter les offres



EMPLOYEUR
Trouvez votre apprenti·e

Déposez votre offre